

Nouvelles et chroniques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **43 (1898)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

(De notre correspondant particulier.)

Le projet d'organisation militaire du colonel U. Wille. — Démissions. — L'assurance militaire. — Course de fond de la Société de cavalerie. — Nouvelles constructions à St-Maurice.

L'événement du mois est l'apparition du volume depuis longtemps annoncé du colonel U. Wille : *Esquisse d'une organisation militaire fédérale suisse*¹.

Dans sa préface, l'auteur rappelle les diverses manifestations de la Société des officiers en faveur d'une amélioration de notre état militaire actuel. L'autorité politique prit acte de ces manifestations et prépara un projet de revision constitutionnelle que le peuple rejeta le 3 novembre 1895.

M. le colonel Wille ne veut pas examiner pourquoi ce rejet ; il constate seulement que le vote populaire de 1895 n'a rien résolu et que les déficiences signalées il y a dix ans demeurent pour la plupart.

Le devoir de ceux qui les ont révélées est donc nettement tracé. Il importe de remettre la main à l'œuvre et de chercher une solution. Les propositions que l'auteur formule n'ont pas, dit-il, la prétention de la fournir, mais seulement de rappeler que la réforme de nos institutions militaires, solennellement proclamée comme nécessaire, n'est pas encore accomplie.

Il est du devoir de tous, dit M. le colonel Wille, de remettre sans cesse cette nécessité sous les yeux de notre peuple et de ses autorités. Chaque année et à mesure que nous réalisons des progrès, elle apparaît plus impérieuse et plus urgente. Nous avons, depuis vingt ans, progressé dans toutes les branches du service. Mais précisément à cause de ces progrès, nous voyons mieux ce qui reste à faire et nous distinguons plus clairement l'insurmontable obstacle qu'oppose la loi aux perfectionnements ultérieurs. Elle nous empêche d'obtenir ce que nous pourrions atteindre avec les dispositions naturelles de notre peuple et les efforts persévérants de tous.

¹ *Skizze einer Wehrverfassung der schweizerischen Eidgenossenschaft*, von ULRICH WILLE. Un vol. in-8° de 246 pages. Berne 1899. K.-J. Wyss, éditeur.

M. le colonel Wille expose donc un projet de loi en 113 articles, basé sur la Constitution actuelle, et formulant tous les principes d'une organisation militaire complète, principes généraux, organisation de l'armée, instruction, administration.

Il n'entre pas dans le menu détail. Celui-ci doit être abandonné à des ordonnances et arrêtés spéciaux. Qu'importe au peuple que les bataillons soient de 800 ou de 1000 fusils, par exemple? C'est aux hommes du métier à le décider. Le peuple s'en remet volontiers du soin de régler ces points techniques aux autorités compétentes. En revanche, comme souverain, il entend connaître et trancher les questions d'organisation générale. Il appartient donc à la loi de les élucider.

Etudier le projet de M. le colonel Wille nous conduirait à dépasser les limites d'une simple chronique. La *Revue militaire suisse* ne manquera pas de consacrer à ce travail un article de quelque étendue. Contentons-nous d'en tracer ici les grandes lignes.

Tout citoyen suisse est soumis à l'obligation de servir depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 44 ans révolus. Ces citoyens, suivant leur âge, sont répartis dans les trois bans de l'armée, qui sont : 1^o l'élite avec sa réserve ; 2^o la landwehr ; 3^o le landsturm. Le citoyen passe 10 ans dans l'élite, puis il appartient à la réserve jusqu'à 32 ans révolus. Il passe alors dans la landwehr et y reste jusqu'à 39 ans révolus, puis dans le landsturm d'où il sort à 44 ans révolus.

Les officiers subalternes servent dans l'élite, comme lieutenant et premier lieutenant jusqu'à 32 ans, comme capitaine jusqu'à 39 ans.

L'élite et sa réserve forment l'armée de campagne. La landwehr est préposée au service des étapes, au service de l'armée de campagne en arrière du front, au service des transports (colonnes de subsistances, de munitions, sanitaires). Le landsturm réparti en unités territoriales fait le service territorial et la petite guerre dans la contrée où il est levé.

La plus grande unité de l'armée de campagne est la *division d'armée*. Le général en chef règle en temps de guerre le commandement des corps plus considérables. La réserve est formée en *compagnies de remplacement* des unités de l'élite. La landwehr ne doit pas former des unités supérieures au régiment. Enfin le landsturm est réparti en compagnies d'effectifs variables suivant les nécessités territoriales.

L'instruction est donnée dans une école de recrues de 80 jours pour toutes les armes, hormis la cavalerie, dont l'école de recrues comporte 90 jours.

Les cours de répétition sont annuels ; ils durent 15 jours (12 jours pour la cavalerie). Y prennent part tous les officiers et sous-officiers supérieurs, les sous-officiers subalternes (sergents et caporaux), les soldats des quatre plus jeunes classes d'âge. En outre, après ces quatre cours de répétition, les soldats, pendant leur passage dans l'élite, doivent participer

à un cinquième cours une année de grandes manœuvres. Après avoir rempli ces obligations, soldats et sous-officiers ont terminé leur service. Ils n'ont plus, jusqu'à l'âge de 44 ans, qu'à se présenter à l'inspection d'armes annuelle.

Les recrues qui, à la fin de leur école, ont été reconnues aptes à aspirer au grade d'officier sont nommés appointés et fonctionnent comme caporal dans un cours de répétition. De là, s'ils ont rempli leur tâche d'une façon satisfaisante, ils passent à l'école d'aspirants d'une durée de 90 jours.

Cette école réunit les aspirants des quatre armes combattantes. L'aspirant en sort avec son brevet d'officier, mais il ne sera incorporé que lorsqu'il aura servi avec succès, en qualité de lieutenant, dans une école de recrues.

Le lieutenant devient premier-lieutenant à l'ancienneté. Pour gagner le galon de capitaine, il doit, comme actuellement, passer par une école centrale de 45 jours, puis par une école de recrues, où il commande une compagnie. A la fin de cette dernière école, s'il remplit les conditions de capacité nécessaires, il est nommé capitaine, même s'il n'y a pas de commandement vacant. Comme capitaine, il suivra chaque année un cours de perfectionnement de 14 à 21 jours.

L'école centrale II est destinée aux majors désignés pour le grade de lieutenant-colonel. A partir de ce grade, l'avancement n'a plus lieu à l'ancienneté, mais uniquement au choix.

Je passe les dispositions spéciales pour le service d'état-major, pour les officiers de troupes sanitaires et ceux d'administration. Rien de neuf concernant les sous-officiers, si ce n'est la prolongation à 45 jours de leur école spéciale. A noter aussi une disposition qui permet au sous-officier ayant accompli tout son service d'instruction, d'obtenir le brevet de lieutenant moyennant une demi-école d'aspirant seulement.

L'administration se partage entre les cantons et la Confédération. Concernant les cantons : les mesures d'exécution pour le recrutement, la nomination des officiers de troupes cantonales, la surveillance des contrôles, la publication des ordres de marche, la livraison et l'entretien de l'habillement et des objets d'équipement personnel du soldat, la garde et l'entretien des munitions en magasin et du matériel de corps.

A la Confédération appartient l'élaboration des lois, prescriptions, règlements et ordonnances militaires ; l'instruction de l'armée ; la nomination des officiers n'appartenant pas aux troupes cantonales, la livraison des armes, des munitions, du matériel de guerre et des chevaux, la surveillance de l'administration cantonale, les ordres aux cantons pour l'appel au service.

L'administration comprend une administration centrale et des administrations d'arrondissement de division. A la tête de ces dernières est placé le commandant de la division.

Le territoire des fortifications forme des arrondissements spéciaux.

Les derniers articles du projet sont consacrés au commandement de l'armée en temps de guerre, la nomination du général, ses droits et ses devoirs, etc.

Telle est, brièvement résumée, l'économie du projet de loi de M. le colonel Wille. Quelque générales que soient nos indications, elles sont suffisantes pour montrer le but que poursuit l'auteur : Créer, sur la base de la Constitution fédérale actuelle, une organisation qui fasse concourir avec ordre et régularité les pouvoirs cantonaux et fédéral à l'administration et à l'organisation de l'armée ; rendre celle-ci aussi mobile que possible ; l'instruire mieux, et pour cela porter tout l'effort de l'instruction sur les premières années de service, en dispensant définitivement de tout appel le citoyen parvenu à l'âge où commencent les charges de famille porter également l'effort sur une meilleure instruction et meilleure éducation du cadre, du cadre d'officiers surtout ; enfin permettre au cadre ; tout à fait supérieur d'assumer avec plus d'assurance la responsabilité du commandement en temps de guerre, en le chargeant d'une manière permanente de ce commandement dès le temps de paix.

Le projet de M. le colonel Wille provoquera sans doute de nombreux commentaires dont nous ne manquerons pas d'entretenir nos lecteurs. Dans tous les cas, on ne pourrait souhaiter base de discussion meilleure, conçue avec plus de netteté, d'une manière plus simple et dans un esprit plus pratique.

* * *

Nous avons de nouveau une démission importante à enregistrer ; celle de M. le colonel Paul Cérésolé, commandant du 1^{er} corps d'armée. Elle a été donnée pour motif d'âge et de santé. Le Conseil fédéral l'a acceptée avec remerciements pour les éminents services rendus pendant de longues années à l'armée et au pays.

Le colonel Cérésolé était, en effet, au moment de sa démission, le plus ancien officier-général de l'armée, en activité de service. Son brevet de colonel fédéral date du 25 mars 1870. Il avait du reste conquis ses grades rapidement. Entré dans l'armée en 1852, il fut breveté lieutenant d'artillerie en 1855. Il fit partie de l'état-major fédéral d'artillerie jusqu'à sa nomination au commandement de la 1^{re} division, en 1878.

En sa qualité de divisionnaire, il commanda trois fois sa division aux grandes manœuvres : en 1879 dans le Gros de Vaud, sur la Broie en 1886, en Gruyère en 1890. L'année suivante, en Thurgovie, il dirigea avec succès les manœuvres des VI^e et VII^e divisions.

Cette même année 1891, fut votée la loi créant les corps d'armée. Le colonel P. Cérésolé reçut le commandement du 1^{er} corps. Il ne commanda celui-ci qu'une seule fois sur le terrain, en 1895, pendant les manœuvres du Jura.

Depuis quelques mois, l'état de santé de M. le colonel Cérésolle déclinait. Désigné pour prendre la direction du cours tactique pour officiers supérieurs, au mois d'août, et celle des manœuvres du IV^e corps d'armée, au mois de septembre, il dut renoncer à cette double mission. Dès lors, sa santé ne s'étant pas améliorée, il s'est vu contraint de quitter le commandement du I^{er} corps qu'il exerçait depuis sept ans. Il part, ayant le chiffre respectable de 47 années de service.

Se rattachent également à son activité de soldat son passage au département militaire vaudois, sous l'ancienne organisation, et son passage au département militaire fédéral en 1872.

Les nombreux officiers qui ont servi sous ses ordres garderont de lui le souvenir d'un chef bienveillant, aimant la vie militaire et sachant la faire aimer autour de lui.

Une autre démission, intéressant le haut commandement, est celle de M. le colonel-divisionnaire Locher, commandant de la VII^e division.

Enfin, dans le corps d'instruction, à signaler celle de M. le colonel Bindschedler, instructeur du IV^e arrondissement de division. Il était le doyen des officiers du corps d'instruction. Né en 1827, il avait été breveté colonel en 1873.

Au cours de leur dernière session, les Chambres fédérales ont voté définitivement le projet de loi sur les assurances militaires. La rédaction, en sa forme *ne varietur*, doit être arrêtée au cours de la session de décembre, après quoi la loi aura à doubler le cap du referendum.

Présentée seule au peuple, son acceptation serait certaine. C'est une loi humanitaire au sens vrai du terme ; elle tient un juste compte des obligations que contracte l'Etat envers les citoyens empêchés par un accident ou une maladie dont le service militaire est la cause, de subvenir, pendant un temps plus ou moins long, à l'entretien des leurs.

Malheureusement, des arrière-pensées politiques ont engagé les Chambres à unir le sort de l'assurance militaire à celui, beaucoup moins certain, de l'assurance obligatoire contre la maladie et les accidents. On espère faire bénéficier celle-ci de la sympathie qui va à celle-là.

M. le Chef du département militaire a essayé, mais inutilement, de faire admettre la disjonction. Les principes lui donnaient raison ; il n'y a aucun rapport entre les deux systèmes d'assurance. Les Chambres n'en ont pas moins maintenu leur manière de voir. Il est permis de le regretter.

La Société de cavalerie de la Suisse occidentale avait organisé, pour les 29 et 30 octobre, une course de fond de Lausanne-Bulle-Berne (97 km.) et retour par Morat-Avenches-Payerne-Yverdon-Echallens à Lausanne (103 kilomètres), au total exactement 200 kilomètres. A côté des officiers de cavalerie, les officiers d'autres armes étaient admis à concourir.

« C'est la première fois, annonçait le comité, que nous organisons une course de fond pour les officiers de toutes armes. Nous l'avons faite bien modeste comme distance à parcourir, eu égard à la saison avancée et à la courte durée des jours. »

Seize officiers se sont présentés au concours : Onze de cavalerie, deux d'artillerie, deux vétérinaires, un médecin. L'infanterie était à moitié représentée par le cheval du major de carabiniers Kohler que montait le major Dutoit.

A Berne, les coureurs devaient faire une halte d'au moins dix heures, à compter du moment où ils s'y étaient annoncés au contrôle.

L'état des chevaux était constaté à l'arrivée à Lausanne, puis une seconde fois le lendemain matin; pour la distribution des prix, on devait tenir compte de l'état du cheval et du temps employé à couvrir la distance Lausanne-Berne-Lausanne.

Les coureurs étaient divisés en deux catégories : Poids lourds, au-dessus de 75 kg. Poids légers, au-dessous de 75 kg. Cheval sans paquetage. Tenue de cavalier : Blouse, casquette et sabre.

Cette course était intéressante à plus d'un titre. Bien que la distance ne fût pas excessive, elle obligeait cependant le cavalier qui voulait concourir, à un entraînement d'au moins trois ou quatre semaines, entraînement très méritoire, convenons-en, de la part surtout des officiers n'appartenant pas à la cavalerie; elle devait faire ressortir les qualités de la race du cheval et du cavalier; — il faut une forte dose d'endurance pour franchir en un court espace de temps une étape de cette importance —; elle servait à prouver enfin aux gens qui en doutaient qu'on va à Berne à cheval, et qu'on en revient, en moins de vingt heures.

Les seize partants sont arrivés à Berne dans des délais compris entre 6 h. 29 et 9 h. 25. Par suite d'indisposition des chevaux, de boiteries, ou simplement pour ménager leur monture, huit coureurs ne sont pas rentrés à Lausanne. Nous donnons, par catégorie de poids, le rang d'arrivée des huit autres, le temps employé et le nombre moyen de kilomètres parcourus à l'heure :

Poids légers, inférieurs à 75 kilos :

NOMS	Lausanne-Berne. Heures.	Berne-Lausanne. Heures.	Totaux.	Nombre de kilom. à l'heure.
1. 1er-lieut. cav. Blancpain .	6,46	8,45	15,01	13,3
2. Lieut. cav. Bühler . . .	6,36	8,39	15,15	13,2
3. 1er-lieut. art. Ernst . . .	7,19	9,32	16,51	12,1
4. 1er-lieut. vét. Longet . .	9,24	11,27	20,51	9,7

Poids lourds, de 75 kilos et au-dessus :

1. Lieut. cav. de Castella .	7,17	8,38	15,55	12,8
2. Major vét. Dutoit . . .	7,51	10,59	18,50	10,8
3. Major art. Bellamy . . .	7,59	10,59 1/2	18,55 1/2	10,7
4. Cap. cav. Joliquin . . .	9,05 1/2	11,23 1/2	20,29	9,8

Le train à l'aller a été mené très fort par le major de cavalerie de Loys qui, parti le 14^e de Lausanne, a devancé tous ses concurrents et est arrivé premier à Berne en 6 h. 29, parcourant ainsi la distance à la vitesse moyenne de 15,4 km. à l'heure. C'est peut-être à la vitesse forcée qu'il faut attribuer la proportion relativement faible des participants au retour. « Hâtez-vous lentement », dit le proverbe; ce mot est aussi vrai pour les courses à cheval que dans d'autres domaines, surtout lorsqu'on a une forte étape en vue.

Le Conseil fédéral présente aux Chambres, à la date du 31 octobre un Message pour la construction de logements pour la troupe aux fortifications de St-Maurice.

Les logements prévus et construits jusqu'ici sont ceux qui ont été établis à l'origine, lorsque les effectifs de la défense étaient beaucoup plus faibles. Le nombre des logements à construire est fixé sur la base de l'effectif de la garde de sûreté et d'après le plan de défense; ils doivent être creusés dans le roc ou construits en béton et en pierre de taille et être à l'épreuve des projectiles. Ils auront le caractère de casernements de guerre, sauf celui de Savatan et celui de Dailly qui serviront de caserne en temps de paix.

Le Conseil fédéral demande pour ces constructions un crédit de un million de francs à répartir sur trois ou quatre années.

On ne peut qu'appuyer cette demande; il est difficile de se passer de nouveaux casernements; d'autre part, il faut convenir que nos fortifications engloutissent de grosses sommes, et qu'elles exigent continuellement de nouveaux crédits. Il va falloir se borner et arrêter les dépenses. La principale source de revenus de la Confédération, le produit des douanes, a cessé sa marche ascendante; à fin octobre, il ne présentait qu'une plus-value de 216 000 fr. sur la période correspondante de 1897, et rien ne fait prévoir qu'on revienne de sitôt aux forts excédents d'antan. Le budget de 1899 solde en déficit et on peut déjà prédire que le Département militaire pâtira le premier des réductions de dépenses de l'avenir.

CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

En saison morte. — Encore le nouveau projet militaire. — Changements de garnison. — Mutations de généraux. — Les livres.

Nous sommes pour ainsi dire en saison morte et cette « saison » se prolongera jusqu'au retour de l'empereur de la Palestine et à l'ouverture du Reichstag. Pour occuper les loisirs, on parle et on discute du nouveau projet militaire; je ne puis que répéter, à son égard, que rien n'est décidé et que tout ce que vous trouvez dans la presse n'est que pure fiction. Vous me parlez des articles publiés par l'*Allgemeine Militär-Zeitung* sur nos futures formations; elles sont tout à fait apocryphes et témoignent de la part de leur auteur du plus pur dilettantisme! Personne ne songe, et n'a jamais songé, à quatre ou six corps d'armée nouveaux, pas plus qu'à 23 régiments de cavalerie! On assistera en 1899 à la formation du XVIII^e corps à Francfort s/M., et peut-être, en 1900, à celle du XIX^e, à Leipzig.

La seule chose certaine est la réorganisation de l'artillerie, l'institution de trois bataillons de télégraphes et la création d'une nouvelle division dans la Prusse orientale, le I^{er} corps d'armée comptant à présent 6 brigades d'infanterie et 3 brigades de cavalerie.

Attendez un mois encore et nous serons au clair.

— Le 1^{er} octobre a vu se produire quelques changements de garnison. Ainsi la nouvelle brigade d'infanterie n^o 84 du XIV^e corps d'armée badois a occupé ses nouvelles garnisons de Lahr et d'Offenbourg. La 3^e brigade d'infanterie du I^{er} corps a été transférée d'Allenstein à Lyck; le régiment de grenadiers n^o 4 passe à Rastembourg, une nouvelle ville de garnison; la 75^e brigade d'infanterie enfin, appartenant autrefois au III^e corps, quitte Francfort s. O. pour Allenstein.

Le 1^{er} avril 1899, le régiment d'infanterie n^o 152 sera transféré de Magdebourg à Deutsch-Eylau, au XVII^e corps. Notre frontière orientale se trouvera ainsi renforcée de six bataillons, ce qui n'est rien en comparaison des énormes effectifs concentrés en Pologne, par nos voisins de Russie. Et on vient nous parler de désarmement! Vain mot, je l'avoue, qui paraît bien éloigné de la réalité!

— Nombreux changements en octobre dans les rangs de nos généraux. Deux divisionnaires ont passé à disposition: les lieutenants-généraux de Lüdemann, de la 13^e division, et de Gottberg, de la 20^e. Lüdemann appartenait à l'artillerie de campagne, Gottberg à la cavalerie. Gottberg a été remplacé dans les manœuvres impériales de cette année, à laquelle sa division a pris part, par le lieutenant-général de Gayl qui lui succède définitivement aujourd'hui. Lüdemann a conduit sa division sans le moindre accroc pendant les mêmes manœuvres. Peut-être ne

lui a-t-on laissé qu'une année le commandement de sa division parce qu'il n'a jamais fait partie de l'Etat-Major général. Sa division a passé entre les mains du général-major de Müttschefahl qui commandait à Liegnitz la 18^e brigade d'infanterie. Le général de Gayl qui occupait les fonctions de Oberquartiermeister a été remplacé par le général-major de Lessel, commandant de la 28^e brigade d'infanterie à Düsseldorf. Le général-major von und zu Gilsa, à Hanau, devient commandant de Strasbourg. Enfin... j'en passe..., et des meilleurs, la liste en serait trop longue...

— Les généraux permutent et disparaissent aussi vite et aussi nombreux que paraissent les livres. Nous en avons une ample moisson ces derniers temps. Je vais choisir le bouquet et ne citer que ceux qui méritent de l'être ou ceux qui « risquent » de vous intéresser.

Un nouvel ouvrage sur l'*Armée et la marine russe* vient d'être édité par le général-major en retraite C. von Zepelin, le même qui a traité l'*Armée*, en collaboration du capitaine A. von Drygalski. Dans cet ouvrage sur la Russie, la marine est traitée par le célèbre vice-amiral Batsch. Cette publication est heureusement ornée de bonnes illustrations et de cartes; elle fait du reste partie d'une collection plus étendue : *Les armées et les flottes du temps présent*, dont vous avez entendu parler. La Suisse aura son tour à son heure dans cette belle publication; elle sera traitée par le même général von Zepelin, ce qui ne peut que vous être agréable.

La librairie Mittler publie le premier volume d'un ouvrage du lieutenant-général H. von Müller, sur les *Opérations (Thätigkeit) de l'artillerie de forteresse allemande pendant les sièges, les bombardements et les blocus de la guerre franco-allemande*. Ce premier volume se rapporte au siège de Strasbourg qui y est étudié très consciencieusement.

La section historique du Grand Etat-Major publie une nouvelle monographie : *Le combat de la 38^e brigade d'infanterie et de l'aile gauche allemande dans la bataille de Vionville-Mars la Tour, le 16 août 1870*.

Toujours chez Mittler : *La guerre de Cuba*, par le contre-amiral Plüdemann, un récit très détaillé et raisonné de cette malheureuse campagne; une biographie : *Wilhelm von Döring, général-major prussien 18-191870* par le Dr Thilo Krieg. Döring a été tué, vous vous souvenez, le 16 août 1870, à l'avant-garde de la 5^e division. C'était une belle figure, l'auteur la fait valoir.

Je ne cite pas tout, loin de là; mais je ne puis cependant passer sous silence, surtout vis-à-vis de vos artilleurs, la publication, comme manuscrit, de l'usine Krupp sur le *Développement du matériel d'artillerie de campagne Krupp de 1892 à 1897*. Le résumé de ce 89^e « Schiessbericht » se trouve dans la livraison de Novembre de la *Kriegstechnische Zeitschrift*.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Un mois qui peut compter. — Un nouveau ministre (qui n'est pas très nouveau). — A l'Elysée et au Palais-Bourbon. — Les manœuvres du service de santé. — La *Suintine*.

Octobre 1898 nous a apporté de grandes émotions : la capture de Samory et l'occupation de Fachoda sont des événements qui comptent dans la vie d'un peuple comme le nôtre. Mais telle est la gravité de ce qui se passe en France même, que nous n'avons pu accorder à la consolidation de notre empire colonial toute l'attention qu'elle méritait, ni donner au commandant Marchand tout l'appui qu'il aurait fallu.

La rentrée des Chambres, la chute du cabinet Brisson, déterminée par la « sortie » du général Chanoine, la décision prise par la Cour de cassation de reviser elle-même le procès Dreyfus, le maintien au secret de l'ex-colonel Picquart, voilà bien de quoi passionner l'opinion. L'armée ne peut faire autrement que de se sentir profondément atteinte. Sans parler du mal que lui cause l'instabilité ministérielle, il est certain que l'arrêt de la Cour suprême, les débats qui l'ont motivé, et les polémiques des journaux, les bruits de la rue, les conversations des salons, tout concourt à ébranler la confiance dans les chefs, à jeter la suspicion sur les jugements des tribunaux militaires. On comprend la nécessité de modifier soit la forme des conseils de guerre, soit les règles de procédure qu'ils suivent, soit le code qu'ils appliquent. Bref, le désarroi est partout. Et ce n'est pas seulement le gouvernail qui n'agit pas, c'est encore le pilote qui manque.

Quatre ministres en quatre mois : M. Godefroy Cavaignac, les généraux Zurlinden et Chanoine, M. de Freycinet ! Deux militaires et deux civils ! Un humoriste disait qu'il faut souvent changer d'opinions, comme on change souvent de chemises, pour les avoir propres. Mais ce n'est pas pour cette raison que nous avons aussi souvent changé de ministres et fini par prendre M. de Freycinet. On l'a pris.... Dame ! Il serait bien difficile d'expliquer pourquoi ; mais enfin il n'y avait personne dans l'armée à qui on pût décemment offrir le portefeuille, ni personne qui pût décemment l'accepter. Se rabattant sur un civil, on n'avait guère de choix. On avait parlé de M. de Mahy, en faisant valoir qu'il a pris la défense de l'armée. — Eh ! comment donc l'a-t-il prise ? — Mais, en proposant un ordre du jour par lequel la Chambre déclarait avoir confiance en cette armée. On a trouvé le titre insuffisant et on a passé outre. Tous les Français de ma génération ont été, plus ou moins, dans un lycée dont le concierge, médaillé de Sainte-Hélène, se vantait d'avoir été interpellé par le grand em-

pereur. — Que vous a-t-il donc dit, père Pipelet ? — Il m'a dit : « Ote-toi de là, imbécile ! » Nous ne trouvions pas qu'il y eût là de quoi tant faire le fier. On a pensé, de même, que M. de Mahy ne s'était pas créé des titres suffisants à la confiance de l'armée, et on s'est adressé à M. de Freycinet.

Ce revenant, qui revient de loin, de bien loin, n'est ni le premier venu ni un nouveau venu. Gambetta mis à part, il a été le premier de nos ministres civils de la guerre. Il a pu déjà donner sa mesure. On sait que son talent oratoire exerce une assez réelle action sur le Parlement. Puisse-t-il le mettre au service de la défense nationale et ne plus subir l'influence néfaste de celui que j'appellerais son Olivier le Daim, s'il n'était déplacé de comparer « la petite souris blanche » au terrible Louis XI. On sait que l'Egérie mâle dont il s'agit est le général Mathieu, camarade du ministre, polytechnicien comme lui, et qui a été le grand maître de l'artillerie sous son précédent règne.

L'artillerie est décidément une arme envahissante et qui se fourre partout. Ne vient-elle pas de faire son entrée à l'Elysée et au Palais-Bourbon ?

Le colonel Bailloud, ancien officier de l'ex-corps d'état-major, ancien aide de camp de plusieurs généraux éminents (Thornton, Ducrot, Gallifet), a été, le mois dernier, promu général de brigade et nommé chef de la maison militaire du Président de la République. Agé d'à peine cinquante-deux ans, c'est un jeune entre les jeunes.

Je me souviens que, il y a vingt ans déjà, à Tours, où j'ai eu souvent occasion de le voir, on lui prédisait le plus brillant avenir. Je faisais partie, je l'avoue, de la minorité qui en doutait un peu, sachant combien, en ce pays de France, on tient aux apparences. Ses dehors, en effet, n'annoncent guère ce qu'il vaut. Il se tient mal à cheval, il est presque grotesque, simiesque même. A pied, il a une singulière démarche qui semble calquée sur celle du « coureur théorique » dont j'ai parlé dans ma chronique de juillet. J'ajoute qu'il salue incorrectement, d'un geste étriqué, à faire le désespoir de feu le général Poilhoë de Saint-Mars.

Malgré ses défauts physiques, et en dépit de mes pronostics, il a fait son chemin. Je l'ai rarement revu depuis qu'il est devenu chef d'escadron, mais je l'ai suivi de loin, convaincu qu'il irait loin, puisqu'il avait pu surmonter les difficultés du début, et je pense sur son compte exactement ce qu'en dit un journal de province, souvent bien informé des hommes et des choses de l'armée, et dont je transcris le portrait parfaitement ressemblant :

Ce petit homme, maigre, presque « squelettique », n'a pas, il faut le reconnaître, l'aspect que l'on s'attend généralement à trouver chez un homme appelé à occuper l'emploi décoratif et représentatif de chef de la maison militaire du Président de la République.

Mais si son physique le désignait peu pour cette haute situation, sa valeur intellectuelle, ses hautes qualités diplomatiques et militaires, l'y appelaient sans conteste. Dans ce corps gringalet et émacié, il y a une âme de soldat, et sous ce crâne un peu dénudé, un cerveau admirablement constitué. Beaucoup de finesse, un jugement très sain, une faculté d'assimilation prodigieuse, une puissance de travail considérable, une érudition variée, une mémoire très sûre, et, par-dessus tout cela, une jeunesse extraordinaire, un entrain des plus communicatifs, une affabilité extrême, beaucoup de tact, un talent de parole et une assurance qui le mettent tout à fait à part. Homme du monde, homme de cabinet, homme d'action, c'est un des officiers les plus complets de notre armée.

A Madagascar, il a fait des prodiges. Sa décision, son bon sens, son sang-froid et son enjouement aplanissaient toutes les difficultés. Infatigable, il se montrait partout, et là surtout où il y avait des dangers à affronter. Il savait comme pas un remonter le moral des hésitants et des malades. Par son exemple de tous les jours, il avait acquis une telle autorité, que sa vue seule reconfortait. Les pauvres diables qui râlaient à l'hôpital souriaient quand il venait leur parler, et la visite qu'il leur faisait chaque jour était toujours impatiemment attendue par tous.

C'est un cavalier d'une rare hardiesse et d'une habileté consommée, malgré l'inélégance de sa position à cheval. Au surplus, n'a-t-il pas été longtemps aide de camp du général de Galliffet, et n'est-il pas resté, jusqu'au dernier jour, son conseiller le plus écouté ?

Pour ce qui est de son intrépidité, de sa résistance à la souffrance, il suffira d'en signaler un épisode tout récent.

Un dimanche de février 1896, au cours d'une chasse, son fusil lui éclata dans les mains. Il ne dit rien, se fit conduire à la gare la plus prochaine, prit le premier train pour rentrer à Versailles où il tenait garnison, y arriva la nuit et se rendit directement à l'hôpital. Le médecin de service reconnut la nécessité de procéder à l'amputation du doigt. L'opération fut faite séance tenante, et le colonel rentra chez lui, racontant qu'il s'était laissé pincer maladroitement la main par la portière de son wagon.

Le lendemain matin, à l'heure habituelle, il était à la caserne. L'après-midi, il allait au ministère de la guerre pour corriger les compositions d'admission à l'Ecole de guerre. Pas un jour il ne manqua à son service, se faisant panser en cachette par les médecins auxquels il avait fait promettre un silence complet sur son accident. Ce n'est qu'au bout de plusieurs semaines que sa famille et ses officiers eurent l'occasion de constater qu'on lui avait enlevé deux phalanges du médius de la main gauche.

Une pareille énergie dénote une volonté indomptable. Et quand elle s'allie aux dons les plus heureux, celui qui la possède est destiné à aller loin. Avec ses brillants états de service, avec son savoir solide et varié, avec son intelligence vive et ouverte, avec son éloquence vibrante et entraînant, le général Bailloud est marqué pour les plus hautes destinées. L'avenir lui réserve sans doute non pas seulement les plumes blanches du général en chef, mais peut-être le commandement suprême de notre armée. En tout cas, qu'il arrive ou non à être quelque chose, le nouveau chef du cabinet militaire de la présidence est assurément quelqu'un.

La brigade d'artillerie de Versailles a fourni le colonel Bailloud à la présidence de la République ; la direction d'artillerie de Versailles a fourni le

lieutenant-colonel de Teyssière à la présidence de la Chambre. Cet officier supérieur n'a pas pour lui d'avoir fait campagne à Madagascar ou ailleurs, mais il est connu pour la solidité de ses convictions politiques, et c'est un titre sérieux par le temps qui court. Ancien saumurien, ancien instructeur à l'Ecole de l'artillerie et du génie, c'est sans avoir été l'aide de camp d'aucun général qu'il a été choisi pour la haute fonction qu'il occupe. Le fait vaut d'être signalé.

N'importe, l'infanterie et la cavalerie se plaignent de ne pas avoir leur part dans la distribution des hautes et fructueuses¹ sinécures. Il y a de quoi.

— Aux manœuvres du mois de septembre ont succédé celles de troupes spéciales. Sous Paris, c'était le service de santé qui en faisait; au camp de Châlons, c'était notre artillerie à pied².

Je ne saurais trop m'élever contre les procédés que j'ai vu mettre en œuvre à Bondy, Merlan et autres lieux. S'est-on pas avisé de représenter une bataille, de faire de la tactique, en un mot, en se payant le spectacle d'un assaut, drapeaux déployés, clairons sonnante la charge? Et des critiques, donc! Des critiques portant sur la façon dont les opérations avaient été menées, dont s'étaient comportées les troupes! Il s'agit bien de cela! En quoi, en effet, est-il utile de figurer la bataille? Les médecins n'ont besoin que d'être renseignés sur les grandes lignes du combat, et ils doivent les connaître sans les voir. Qu'ils sachent, en gros, de quel côté est l'ennemi et où se trouve l'armée, et moyennant ces données vagues, les hôpitaux, les ambulances, les trains d'évacuation peuvent être établis et fonctionner. Oui, pour la recherche des blessés, oui aussi pour l'installation des postes de secours, il faut voir la troupe, la suivre dans ses déplacements, ne

¹ On sait qu'un avancement particulièrement rapide est assuré aux officiers qui sont « dans les honneurs ». Preuve en soit le « testament » par lequel le général Chanoine a, le 26 octobre, mais à la date (ou à l'antidate) du 22, inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade supérieur ou pour la croix, le personnel qu'il avait, le 18 septembre, appelé à faire partie de son cabinet. Un galon de plus ou une décoration lui a semblé nécessaire pour récompenser 28 jours de service et rembourser 1 (ou 2) déménagement.

On s'explique que les officiers du ministère, n'étant pas soumis aux inspecteurs généraux chargés de rechercher les sujets méritants, et, dès lors, ne pouvant faire l'objet de propositions régulières, soient promus d'office lorsque leur tour arrive. Sans cette mesure, en effet, ils risqueraient de passer après leurs camarades des régiments.

Mais ce qu'on reproche au général Chanoine, c'est d'avoir avantagé — et ce, après qu'il était mort, ministériellement parlant — des officiers qui, ayant subi l'inspection générale en 1897, n'avaient pas été reconnus dignes, l'an dernier, d'une faveur particulière, et dont les titres devaient être encore discutés cette année, puisqu'ils ont été examinés en 1898 par les inspecteurs généraux.

² La longueur de cette chronique nous oblige à reporter au mois prochain les renseignements que notre correspondant parisien nous a envoyés sur les manœuvres du camp de Châlons.

(Note de la Direction.)

pas perdre le contact avec elle (ce qui se passera sans doute fréquemment dans la réalité), mais ceci c'est du détail, un détail qui peut s'apprendre par la pratique journalière, dans les exercices de garnison, et pour lequel point n'est besoin de réunir des médecins, des pharmaciens (au fait, je n'en ai guère vu), des officiers d'administration venus des quatre coins de la France. Songez qu'ils étaient là plus d'une soixantaine ayant abandonné leurs hôpitaux, ayant délaissé leur clientèle. Ce n'était évidemment pas pour étudier le fonctionnement du service sur le champ de bataille qu'on avait dérangé tant de monde.

Tenez ! Un détail, qui pourra servir d'exemple. Les diverses formations sanitaires étaient au grand complet et pourvues de tout leur personnel, de tout leur matériel. Or, il en sera peut-être ainsi à la première bataille. Je dis peut-être, parce que tel médecin, déshabitué du cheval, aura été fatigué par les routes, excorié, désarçonné et contusionné, que sais-je ? Bref, ou il rendra peu de services ou il n'en rendra pas du tout. Le transport en chemin de fer aura pu casser des flacons de médicaments. Dans les opérations de l'embarquement ou du débarquement, des accidents se seront produits qui auront nécessité des pansements, l'emploi d'une gouttière, l'immobilisation d'un appareil. Mais si il n'est pas certain qu'on soit complètement paré la première fois qu'on abordera l'ennemi, il est bien certain qu'on sera démuné de beaucoup de choses à la deuxième ou à la troisième rencontre, et que les gens ne seront pas tous à leurs postes¹. Songez au service des médecins, si la lutte a été tant soit peu chaude. Et réfléchissez au mal que leur donnera la mise en branle d'une armée composée de tout jeunes soldats et de réservistes, ceux-là brusquement enlevés à la régularité de la vie de caserne, ceux-ci brusquement arrachés à la tranquillité de leur chez eux, tous transplantés sans transition aucun, sans entraînement, sans période d'acclimatement, dans l'irrégularité d'une existence incertaine où ni le gîte, ni la nourriture ne sont assurés, où les vigoureux arrivent sans doute à se débrouiller, mais où les faibles sont condamnés à beaucoup souffrir, les fatigues étant très considérables et la nature de ces fatigues étant pour eux toute nouvelle. Que de malades ! Que d'éclopés ! Et, pour le corps médical, quelles corvées matérielles auxquelles s'ajoutera le souci moral résultant du dilemme inéluctable que voici : Les mesures préventives à prendre consisteraient à éliminer tout ce qui n'est pas absolument valide et sain, afin d'éviter la contagion éventuelle, non pas de la maladie seulement, mais encore de l'exemple. Or, peut-on appauvrir ainsi, pour un résultat hypothétique, les

¹ Notez que si, à la guerre, on est moins nombreux qu'on ne l'était l'autre jour, on aura, en outre, plus de mal à se donner. Les blessés n'arriveront pas porteurs d'une fiche dont la couleur indique la gravité de la blessure et sur laquelle on a écrit quelle en est la nature. Il faudra déshabiller le patient, examiner la plaie, la sonder, prendre une décision, que sais-je encore ?

rangs des combattants et se servir d'un fusil qui, pour être manié par un bras débile, n'en ferait pas moins peut-être d'excellente besogne. Le général Dragomiroff ne manquerait pas de citer ici la pierre du petit David qui abattit le géant Goliath.

Ce qu'il y a d'intéressant dans les manœuvres du corps de santé, c'est ce qui se passe en arrière de la ligne de combat, entre les régions tumultueuses où on lutte et les régions calmes où on peut s'occuper, dans de bonnes conditions, de soigner les malades et les blessés.

Comment donc convenait-il d'organiser utilement l'expérience qu'on voulait faire? Oh! Bien simplement. Il fallait d'abord imaginer, soit sur la carte, soit sur le terrain, une opération de guerre dont on aurait suivi le développement en notant soigneusement les heures, en notant également la proportion de blessures probable d'après la nature des armes employées, d'après la distance, la configuration des lieux, etc. Puis, employant toute la troupe dont on disposait à figurer les malades, et, indiquant aux médecins les hypothèses faites sur la situation tactique, fixant même la place des postes de secours, on aurait laissé fonctionner les formations sanitaires, sauf à les avertir d'heure en heure des changements qui, dans la réalité, eussent été vraisemblablement portés à leur connaissance. Bien entendu, il serait résulté de là, non pas cette égale répartition du travail que nous avons vu réaliser, mais tout au contraire des différences très considérables. Sur certains points, rien que quelques cas isolés, des blessures légères. Ailleurs, les ambulances se seraient trouvées encombrées. Par suite d'erreurs de direction, que le directeur de la manœuvre aurait supposées, tous les convois auraient afflué sur le même hôpital. On peut très bien admettre, en effet, que des renseignements aient été mal envoyés, mal transmis, mal compris, de quoi résulte nécessairement de la confusion, du désordre.

Ce que je reproche à ce que j'ai vu, c'est que c'était trop propre, trop correct, trop schématique, trop normal. Voulait-on faire une démonstration et réaliser sur le terrain la figure annexée au Règlement sur le service de santé en campagne? Alors on avait raison. Mais, dans ce cas, l'épure en question suffisait. Voulait-on, au contraire, faire une expérience? Alors, on avait tort.

A mon avis, donc, l'expérience faite porte comme une tare originelle qui en vicie les conclusions. Et j'ajoute qu'on n'en a pas tiré tout le parti possible pour la troupe qui a pris part à l'exercice. J'ai eu occasion de causer avec plusieurs sergents-majors et j'en ai profité pour leur demander s'ils avaient tenu la comptabilité relative aux pertes en hommes. Eh bien, aucun ne l'a fait. Seuls, les médecins et les officiers d'administration se sont servi des billets d'hôpital, mais dans les bataillons et les compagnies on n'a pas rempli les registres des actes de l'état civil, on n'a pas dressé d'actes de disparition ou de décès, on n'a pas établi de certificats d'origine de blessures, etc., etc.

Ce n'est pas, je m'empresse de le dire, que ces quelques jours se soient écoulés sans apporter des enseignements précieux, et, pour ma part, j'ai suivi les manœuvres avec un vif intérêt, tout en regrettant qu'on n'ait pas su leur faire « rendre » davantage. Si j'y insiste, c'est qu'il y a là un vice de méthode qui me semble général. C'est aussi que les journaux ne m'ont pas paru le signaler. Pour le reste, au contraire, ils en ont longuement parlé. Ils ont examiné les mérites comparés de la tente Tortoise¹, de la tente Tollet, de la tente Herbet. Ils ont critiqué l'emploi des cacolets (qui, pourtant, valent mieux que rien) et signalé, pour certains régiments tout au moins, la profonde insuffisance, l'ignorance, la maladresse des brancardiers, dont l'instruction est vraiment par trop négligée en maintes garnisons. On a discuté l'opportunité de procéder à la laparatomie dans les ambulances et on s'est presque unanimement prononcé contre. On a disserté sur l'usage qu'il convient de faire du paquet individuel de pansement donné à chaque homme. L'étiquette que porte ce sachet ne dit pas qui doit l'ouvrir, et si c'est le blessé lui-même, ou les brancardiers, les infirmiers, les médecins. Ceux-ci estiment, en général, qu'ils ont seuls les qualités — de propreté et d'asepsie — requises pour la manipulation de pansements qu'on s'efforce de soustraire le plus possible à l'action des microbes. Mais alors pourquoi donner ces objets aux soldats qui ne résisteront sans doute pas à la tentation de s'en servir ?

Pendant que j'en suis à parler santé et soins aux malades et blessés, laissez-moi vous signaler un produit nouveau, la *Suintine*, que la *Revue de l'Intendance* (de juillet-août) déclare être un excellent cosmétique hygiénique du marcheur. Comme cet onguent est un résidu, jusqu'à présent inutilisé, d'une fabrication courante, on peut se le procurer à bon compte, et j'engage les officiers d'infanterie à en faire l'essai.

La *Suintine* se vend, à Roubaix (Nord), au prix de 20 centimes le kilo. Mélangée d'essence de mirbane, elle en coûte 26. C'est une graisse neutre qu'on recueille dans les établissements de peignage de la laine, en lavant des toisons de mouton. Le Dr A. Berthier, qui en a proposé l'emploi, conseille de la prendre de préférence à l'usine Motte, de Roubaix, qui en produit annuellement 800 000 kilos. Principalement composée d'acides gras, elle contient une cire, tout à fait analogue à celle des abeilles, et à la-

¹ Le support central de la tente n'est autre qu'une des grandes voitures à quatre roues de l'ambulance; généralement, une des grandes voitures à blessés. A la partie supérieure de la toiture de cette voiture sont solidement fixées les extrémités de quatre lés de toile de tente, que l'on peut, pour la marche, replier et arrimer avec des courroies *ad hoc*. Pour l'installation, on place la voiture là où doit être la tente, on déroule les lés, dont on fixe au sol, avec des piquets, les extrémités opposées à celles qui sont attachées à la partie supérieure de la voiture. Les lés sont réunis entre eux par des ficelles que l'on noue ensemble. Il est facile de comprendre quelle peut être la rapidité de l'installation de la tente Tortoise, ainsi que de son repliement. Le montage n'exige guère plus de cinq minutes, montre en mains. Celle de certains journalistes va sans doute plus lentement, car ils affirment que trois minutes suffisent.

quelle elle doit ses qualités imperméabilisantes. Elle renferme, en outre, une forte proportion de « lanoline », substance complexe qui est très facilement absorbée par la peau. « Cette propriété lui est particulière et aucune autre graisse ne la possède à un point approchant ; aussi les médecins l'emploient quand ils veulent faire absorber les médicaments par la peau ». L'emploi de la suintine comme onguent de pieds était donc rationnel. On l'a tenté pendant les grandes manœuvres du Nord, en 1897, et il paraît qu'on s'en est très bien trouvé.

CHRONIQUE TURQUE

Canons à tir rapide. — Le séraskiérat vient de commander à l'Allemagne mille canons de campagne à tir rapide du dernier modèle, au prix d'environ 10 000 fr. pièce.

Le contrat de vente est prêt ; il ne manque plus qu'un iradé du Sultan en autorisant la signature.

BIBLIOGRAPHIE

Kleines Militär-Wörterbuch französisch-deutsch und deutsch-französisch von W. Stawenhagen. Deuxième partie : Deutsch-französisch. Berlin, 1898. R. Eisenschmidt, éditeur.

Il y a quelques mois, nous avons annoncé la publication de la première partie (française-allemande) de ce dictionnaire, et n'avons pas ménagé les critiques qu'elle nous a paru justifier. La seconde partie (allemande-française), qui vient de nous arriver, nous paraît infiniment supérieure et mieux soignée dans le détail.

L'auteur ne s'est pas limité du reste à la seule terminologie militaire. Comme il l'explique lui-même dans sa préface, il a recherché toutes les expressions qui répondent aux exigences de l'étude scientifique et de la vie pratique, sans négliger même, à ce dernier point de vue, certaines expressions populaires et d'argot trop courantes pour pouvoir être omises.

Cette publication en un petit format de poche est de nature à rendre de réels services.